Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260106-20251200010-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 11/12/2025

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Jean-Pierre BERTINET, Adjoints,

Mathilde BETTON, Franck LERAY conseillers délégués

Daniel DAYOT, Valérie GAUDION, François POIRIER, Christophe OGIER, Jocelyne JEULAND, Alexandra GOUSSET, Marie-Noelle RENAULT, Laurence LOISON, Cécile KERNIVINEN, Gerard CHESNAIS Conseillers Municipaux

Absents excusés : Aurélie SOUILLARD et Fabien FOUCHER

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Joseph JEULAND donne pourvoir à Jean-Pierre BERTINET

Secrétaire de séance : Mathilde BETTON

Délibération 2025.12.010

Finances / travaux – fonds de concours dans le cadre de la seconde phase de travaux de l'aménagement du centre bourg

Monsieur Joseph JEULAND adjoint au Maire expose :

Dans le cadre de la seconde phase des travaux de l'aménagement du centre bourg d'un montant de 150 000€ HT, la commune peut solliciter auprès de Vitré Communauté un soutien financier dans le cadre du fonds de concours (2eme enveloppe) qui s'élève 97 216,00€ TTC.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- ✓ Création d'un barreau entre la rue Anne de Bretagne et la rue Madame de Sévigné

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260106-20251200010-DE

- ✓ Mise en place de marquage au sol temporaire
- ✓ Création de chicanes rue des Saulniers

Considérant la nécessité de limiter la vitesse dans le bourg et de sécuriser l'accès aux écoles de la commune

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'approuver la demande de soutien financier dans le cadre du fonds de concours (1ere enveloppe)
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :
Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON

